

JOURNAL DE VALBOIS

N°6



Nous voici à quelques jours des fêtes de fin d'année et nous venons de nous réunir pour notre dernier conseil municipal de l'année :

Dans le cadre de la loi NOTRE, le conseil municipal a décidé la dissolution du CCAS (Centre Communal d'Action Social) , ainsi la commune reprend de plein droit les compétences du CCAS ainsi que son actif.

(Si nous avons adopté la non-dissolution, le CCAS existant aurait été repris par le CIAS ou Centre Intercommunal d'Action Social avec d'autres communes ou au sein de la Communauté de Communes).

Toujours dans le cadre de la loi NOTRE, nous avons émis des réserves quant à la reprise des compétences par les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), particulièrement celle qui concerne le service d'eau potable .

Depuis plusieurs années , l'agence de l'eau nous pénalise pour notre manque de mises aux normes de notre réseau , nous avons donc fait réaliser une étude diagnostique de notre service d'eau potable afin d'avoir un état complet de notre réseau : création de plans des canalisations pour Varvinay et Savonnières , mise à jour du plan de Senonville, recherche des fuites , recherche des différentes vannes et branchements , étude de mise en place de compteurs à la source , système de chloration etc ... ainsi que l'estimation du montant du coût des travaux pour toutes ces mises aux normes .

Cette étude réalisée par l'Agence « SAFEGE Ingénieurs Conseils » est subventionnée à 70% par l'Agence Rhin-Meuse et 10% par le Conseil Départemental

Au mois d'Août dernier, j'avais déposé plainte à la gendarmerie, pour un dépôt sauvage d'immondices au bord de la route communale de Varvinay à Saint-Mihiel.

L'enquête vient d'aboutir, la personne concernée a été retrouvée et identifiée, elle va être condamnée par le tribunal à une contravention de classe 5, se voit dans l'obligation de remettre les lieux en état et de fournir une preuve de dépôt de la déchèterie de Vigneulles.

Je serai particulièrement vigilante à tout dépôt sauvage et je ferai le nécessaire pour garder la qualité de vie de notre territoire .

A l'occasion de la Saint-Nicolas, le samedi 5 Décembre 2015, la commune avait convié tous les enfants de nos trois villages à un après-midi récréatif suivi d'un goûter et d'une distribution de friandises : ce fût un agréable moment pour les enfants présents ainsi que pour les parents !.



La forêt

Voici la suite des réponses à vos questions les plus fréquentes :

A quoi servent les interventions sylvicoles ?



Les forêts domaniales sont des espaces de nature et de détente très appréciés par la population. Elles contribuent à la sauvegarde des milieux naturels, des paysages et des espèces animales. Ce patrimoine vivant fait également l'objet de diverses interventions (coupes, travaux) de la part des forestiers. Ces derniers l'entretiennent et mobilisent du bois pour répondre à la demande sociale, tout en assurant la pérennité du milieu naturel.

En hiver, les interventions sylvicoles sont plus fréquentes.

Par la récolte des arbres adultes ou concurrents, le forestier favorise l'apport de lumière et d'espace nécessaires au développement des arbres d'avenir. De même que pour rendre la forêt accueillante, il sécurise régulièrement les sentiers de promenade et les bords des routes en récoltant les arbres dangereux.

Est-ce-que la gestion forestière est règlementée ?

La gestion forestière n'est ni fortuite ni improvisée ! toutes les actions entreprises y sont rigoureusement encadrées et organisées. Elles résultent notamment de l'application d'un document de gestion appelé « aménagement forestier ». Etabli localement, en concertation avec les élus et associations, celui-ci est approuvé par le Ministre en charge des forêts. Cette feuille de route qui programme les différentes interventions à mener sur une période de 15 à 20 ans, prend en compte tous les aspects de la gestion durable ; préservation de la biodiversité, mobilisation de bois, maintien des paysages et, volet important en milieu périurbain, accueil du public.

Avec ce document, les forestiers savent quels sont les chantiers à réaliser chaque année en forêt.

Comment sont choisis les bois à prélever ?



Chaque année, les forestiers parcourent le massif afin d'y sélectionner les arbres à prélever et à conserver. C'est ce qu'on appelle le martelage, étape déterminante, préalable à la vente des bois et véritable garantie d'une gestion durable. Mobilisant, au plus près du terrain de nombreux forestiers, le martelage se déroule principalement d'octobre à avril. Les arbres à récolter sont ainsi marqués à l'aide d'un outil traditionnel, le marteau forestier.

Cependant, la peinture tend à remplacer ce marquage et est de plus en plus utilisée. Les couleurs portées sur les arbres varient en fonction des choix. Les couleurs chaudes (rouge, orange, jaune) désignent les arbres à abattre et les couleurs froides (blanc, vert, bleu) sont utilisées pour ceux à préserver (semenciers, arbres bio, arbres remarquables).

La filière bois ?



Les produits issus des interventions contribuent à satisfaire les besoins de la société en bois. La forêt fournit du bois de qualité à une filière (scieries, merranderies, tonnelleries, menuiseries, ébénisteries, etc...)



Employant 400 000 personnes en France et générant un chiffre d'affaire de 60 milliards d'euros, la forêt contribue directement à l'économie de nos territoires.

Le bois, véritable piège à carbone, est un matériau écologique et renouvelable aux multiples usages que nous retrouvons dans notre vie quotidienne

Dans le plan national pour l'avenir des industries de transformation du bois, il y a la création au sein du Conseil National de l'industrie d'un Comité stratégique de la filière bois. Il faut donc prendre en compte la dimension économique de cette filière et faire entendre la voix des collectivités forestières ;

Notre commune (dont le revenu de la forêt est primordial) vient donc d'adhérer à l'Association des Communes Forestières de Lorraine dont les objectifs sont d'améliorer, développer et valoriser le patrimoine forestier des collectivités pour promouvoir une gestion multifonctionnelle et placer la forêt au cœur du développement local .



Madame Le Maire

Et

Les membres du Conseil Municipal

Ont le plaisir de vous convier à participer
à la rencontre d'échange de vœux qui sera
suivie d'un vin d'honneur .

Cette cérémonie aura lieu le :

Samedi 9 Janvier 2015

A

18 H 00

Salle de la Mairie à Varvinay